

Réorganisation des services centraux et communs

Le conseil d'administration

Vu le Code de l'éducation ;
Vu le Code général de la fonction publique, et notamment son article L. 251-1 et suivants ;
Vu la loi de transformation de la fonction publique du 6 août 2019, et notamment son article 4 ;
Vu le décret du 20 novembre 2020 relatif aux comités sociaux d'administration dans les administrations et les établissements publics de l'État, et notamment ses articles 47 à 54 ;
Vu les statuts modifiés de l'Université Bretagne Sud ;
Vu l'avis défavorable unanime Comité Social d'Administration de l'UBS en date du 24 février 2025 sur la version 1 du projet (délibération 2024-25_CSA_16) ;
Vu l'avis réputé donné du Comité Social d'Administration de l'UBS en date du 7 mars 2025 sur la version 3 du projet (délibération 2024-25_CSA_17) ;

Depuis sa création, il y a 30 ans, les services communs et centraux se sont structurés pour répondre aux impératifs de leurs missions. Depuis, aucune réflexion d'ensemble n'a été menée pour optimiser cette organisation ou la transformer en vue de répondre à un projet ou des objectifs précis.

Le HCERES souligne en 2022 la nécessité de relire notre organisation suivant plusieurs angles. Le projet politique de l'équipe de gouvernance reprend ce constat. Le contrat pluriannuel signé avec l'État pour la période 2022-2027 met l'accent sur la nécessité d'intégrer les enjeux DD-RS dans l'organisation et le fonctionnement, de professionnaliser la prise en charge des projets développés au sein de l'établissement et d'améliorer le pilotage de notre université.

Fort de ces constats et orientations, le projet de réorganisation a pour objectifs : une meilleure performance des services, de renforcer la transversalité et la coordination entre services, d'accroître la responsabilité des membres des services, de monter en compétences en gestion de projet et d'intégrer les principes de la DD-RSE dans le fonctionnement de l'Université et un meilleur pilotage.

Pour mener à bien ce projet de réorganisation, le VP CA et le DGS ont animé des réunions et des concertations en deux phases. Les directeurs ou chefs de service et les membres de l'équipe de direction ont été consultés avant toute proposition et après l'élaboration de premières hypothèses. Il en a été de même des organisations syndicales représentées.

Les réflexions ont été nourries par un parangonnage présenté à tous.

Un premier projet a été présenté au CSA lors de sa séance du 24 février 2025. À l'écoute des remarques, et après un échange et une expression des directeurs de service, un projet amendé est présenté.

La première proposition est la création de directions générales adjointes, chacune animée par un directeur général des services adjoint.

Cette fonction nouvelle à l'UBS consiste à conseiller la gouvernance, gérer des dossiers et projets complexes, conduire le changement, être un interlocuteur pour les composantes, les laboratoires, représenter l'UBS et enfin gérer et coordonner de manière transversale la mise en œuvre du service public.

Plus précisément :

- Le conseil à la gouvernance comprend la participation à l'élaboration de la stratégie de l'établissement, le rappel du cadre institutionnel et réglementaire, la recherche des voies et moyens pour conduire la politique voulue par la gouvernance.
- La gestion des dossiers comme la conduite du changement s'entend dans toutes leurs dimensions : la relation avec la gouvernance, l'atteinte d'un objectif défini, la relation avec les bénéficiaires ou les

Transmission au Recteur, Chancelier des universités et publication sur le site de l'UBS : 18 mars 2025

Service des Affaires Statutaires et Juridiques

Campus de Tohannic – rue André Lwoff – CS60573

56017 VANNES CEDEX

sasj@listes.univ-ubs.fr

www.univ-ubs.fr

Université Bretagne Sud : Faculté droit et science politique • Faculté lettres, langues, sciences humaines & sociales • Faculté Sciences & Sciences de l'Ingénieur • IAE Bretagne Sud • École d'ingénieurs ENSIBS • IUT Lorient - Pontivy • IUT Vannes • 14 laboratoires de recherche.



usagers, la gestion des ressources humaines, la maîtrise du cadre réglementaire et la gestion financière.

- La fonction exige, pour atteindre ces objectifs, d'être en interne comme en externe, un interlocuteur reconnu et légitime.
- Enfin, le dernier axe est celui de la coordination des services et de la transversalité entre les services et directions placés sous son autorité pour mener à bien les missions de service public.

Les directions générales adjointes proposées sont au nombre de deux. La première est la « Direction générale adjointe ressources » et rassemble les directions et services suivants : DRH, DSI, DAICD, SASJ et la DAF.

La seconde est la « Direction générale adjointe missions », elle comprend les directions et services suivants : DVEC, Direction recherche et valorisation, Direction de l'enseignement, le Service Commun de Documentation, le Service de santé étudiante et le SUP.

La structuration de cette dernière direction générale adjointe fera l'objet d'un examen concerté à sa création. Les directions et services directement rattachés au Directeur général des services qui accompagneront la transformation à la suite d'une réflexion concertée sont une « Direction Europe et international », une « Direction du pilotage », le service chargé la Responsabilité Sociétale et Environnementale, et pourraient s'étoffer avec de la gestion de projets et la qualité. Ces deux directions devront donc évoluer à la suite d'une réflexion concertée.

Par ailleurs, le cabinet de la Présidente conserve son organisation actuelle.

Ces deux fonctions de Directeurs Généraux des Services Adjointes prendront place dans notre organigramme sans création de poste. En effet, il existe déjà deux emplois d'administrateur de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche (AENESR) à l'UBS. En revanche, la DRH-RS et la DAICD devront être organisées de façon à prévoir la création d'un poste de DRH et d'un poste de Directeur de la DAICD.

Ces éléments sont repris dans la représentation graphique annexée au dossier.

Après en avoir délibéré,

Approuve, à la majorité des suffrages exprimés, le projet de réorganisation des services centraux et communs, dont les principes sont exposés ci-avant, et avec pour cible l'organigramme annexé.

Demande à la Présidente et au DGS de mettre en œuvre cette organisation dans les meilleurs délais.

Les directions générales adjointes seront instaurées lors des prises de poste respectives des DGSA.

Document en annexe :

- Organigramme cible

Décompte des votes :	Suffrages exprimés :	15
Membres en exercice :	31	Pour : 13
Membres présents :	17	Contre : 2
Membres représentés :	6	Abstentions : 8

Visa de la Présidente, Virginie DUPONT
Par délégation, Michel GENTRIC

